

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du Jeudi 20 Septembre 2018

P.V. N° 1

Président : M. André VITIELLO

Secrétaire : M. Michel ALEXANDRE

Présents : MM. Alain BOLLA - Patrick FAUTRAD - Jean REDAUD

Excusés : MM. Guy BOUCHON - Michel BRUNET

INFORMATION

Conformément aux dispositions de l'art. 80 des R.S. du District du Var, les décisions de la Commission du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel en 2ème instance devant la commission d'appel règlementaire du District.

Pour être recevable, l'appel doit être interjeté par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs ou de l'arbitre concerné délivrée par la Ligue de la Méditerranée, dans un délai de sept jours, à compter :

- de la première présentation de la lettre recommandée ;
- du jour de la transmission de la décision par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- du jour de sa notification par tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception (jour de la remise en mains propres...).

Les frais de dossier d'un montant de 46 EUROS seront portés au débit du compte du club réclamant (ou adressés par chèque s'il ne s'agit pas d'un club et pour les arbitres appelants).

Le non-respect intégral de ces formalités entraîne l'irrecevabilité des appels.

ORDRE DU JOUR

- Examen du courrier

- Information

- Tableau des clubs en infraction au 31.08.2018

CORRESPONDANCE

- **HYERES FC du 16.05.2018** : libérant MM. HADI Ayyoub, JAMALI Kaïs – N'DIAYE Dominique.

- **LA LONDE du 18.06.2018** : libérant M. ADLANI Kamel.

- **ASPTT TOULON du 18.06.2018** : libérant M. LETEXIER Patrick.

- **FLASSANS du 25.07.2018** : libérant M. JULITA Denis.

- **M. SMOUNI Hichem du 18.06.2018** : démissionnant du FC LA SEYNE pour le club de CARQUEIRANNE LA CRAU : au vu du motif > peut couvrir son nouveau club au 01.07.2018.

- **M. BOUGET Romain du 18.06.2018** : démissionnant de BORMES pour le club de LA LONDE : au vu du motif > rattachement à son nouveau club avec couverture pour le Statut au 01.07.2018.

- **M. LE TEXIER Patrick du 18.06.2018** : Rattachement pour le club de TOULON HOPITAL avec couverture immédiate au 01.07.2018.

- **M. CORTES Dylan du 02.07.2018** : démissionnant de BORMES pour le club de TOULON HOPITAL : au vu du motif > rattachement avec couverture immédiate au 01.07.2018 pour son nouveau club.

- **M. STOLL Philippe du 21.08.2018** : son ancien club REGUSSE TOURTOUR étant en inactivité, demande son rattachement au club de BARJOLS à compter du 01.07.2018. Accord de la Commission avec couverture immédiate pour le Statut.

- **M. NOUIRA Mejed du 29.06.2018** : AS TOULON le libérant > rattachement au RACING FC TOULON avec couverture immédiate au 01.07.2018.

- **M. ALLIBERT Marc du 21.08.2018** : demande de changement de statut : du club de CAMPS LA SOURCE à indépendant > hors délai.

- **M. EL GHARBI Younes du 31.07.2018** : demande son rattachement au CANNET DES MAURES au vu de sa situation : est indépendant depuis seulement un an > ne pourra couvrir ce club qu'à partir du 01.07.2020.

- **M. JAMALI Kais du 10.07.2018 – vu courrier du HYERES FC** : rattachement au RC LA BAIE avec couverture immédiate au 01.07.2018.

- **M. IULTA Denis du 25.07.2018** – vu courrier de **FLASSANS** : rattachement à SIX FOURS LE BRUSC avec couverture immédiate au 01.07.2018.
- **M. DEHOEST Olivier du 10.07.2018** : PAYS DE DE FAYENCE FC le libérant > rattachement à CALLAS CANTON avec couverture immédiate au 01.07.2018.
- **SC DRAGUIGNAN du 10.07.2018** : libérant M. SANCHEZ Alain (voir PV N° 1 du 12.09.2017) ne pourra couvrir le club de ST TROPEZ qu'à compter du 01.07.2019.
- **GOUGES Nicolas du 18.09.2018** : statut indépendant depuis une seule saison > ne couvrira le club de ROQUEBRUNE qu'à compter du 01.07.2020.

MUTATIONS D'ARBITRES DANS LE VAR

- **M. MONIOTTE Nicolas du 10.07.2018** : du District de l'ESSONNE pour le club du PUGET SUR ARGENS > couvre son nouveau club.
- **M. PAMY Willy du 21.08.2018** : du District de HAUTS DE SEINE pour le club du LAVANDOU > couvre son nouveau club.
- **M. MINILLES Julien du 23.08.2018** : du District de PROVENCE pour le club de PAYS DE FAYENCE > couvre son nouveau club.
- **M. ZOUAOUI Rabh Mohamed du 24.08.2018** : du District de l'AUDE pour le club de STE MAXIME > couvre son nouveau club.
- **M. NAOUAR Abdelkader du 24.08.2018** : du District de PROVENCE pour le club de CARQUEIRANNE LA CRAU > couvre son nouveau club.

ARBITRES QUITTANT LE VAR

- **M. M'RABTI Mustapha** > District de CORSE.
- **M. MOURAT Théo** > District de l'ISERE.
- **M. ISHAK Hassann** > District de SEINE MARITIME.
- **M. GARCIA Esteban** > District de COTE D'AZUR.
- **M. ETRILLARD Joël** > District de COTE D'AZUR.
- **M. ACHBIB Mimoune** > District des FLANDRES.
- **M. EL MAALOUF Mohamed** > District de SAVOIE.
- **M. EL BOUCHEBTI Wanadin** > District de HAUTE GARONNE.
- **M. BOUAACHIR Oussanna** > District de SEINE ET MARNE.
- **M. FUENTES Michael** > District de l'ISERE.

CHANGEMENT DE STATUT

- **M. ALLIBERT Marc du 21.08.2018** : du club de CAMPS LA SOURCE à indépendant > demande hors délai.
- **Situation de M. SKOURI Salah** : il a été constaté sur le logiciel Foot2000, qu'une demande de licence a été formulée au niveau de la Ligue concernant un changement de statut en date du 20.09.2018. La Commission s'oppose à ce changement de statut cette demande n'étant pas conforme à l'article 26 du Statut de l'Arbitrage.

Vous trouverez en annexe, le tableau des clubs en infraction au 31 Août 2018 qui, faute d'avoir régularisé leur situation au 31 janvier 2019, sont passibles des sanctions prévues aux articles 46 et 47 du Statut de l'Arbitrage, conformément aux dispositions de l'article 48 (mutés en moins pour la saison 2019/2020)

*Prochaine réunion
Sur convocation*

Le Président : André VITIELLO
Le Secrétaire : Michel ALEXANDRE